



## Utilisation abusive de Copyright

-----  
Par chrishyer

Bonjour,

Merci de votre consultation ;

J'ai déposé en 2017 le copyright pour un programme de formation d'adultes éprouvé sur 25 ans par 6000 participants. (cadres, dirigeants, médecins).

Je suis récemment prévenu par google que le nom de ce programme, donc le copyright, est utilisé par d'importants groupes bancaires et organismes de formation internationaux.

J'ai conçu ce programme en 1985. Il a fait l'objet d'un essai publié en 1999 intitulé "du paraître à l'être" ed. Chronique Sociale.

J'ai comme projet actuel la création d'un institut principalement basé sur ce programme.

Je suis retraité disposant d'une très modeste pension.

Y-a-t-il dans cette situation matière à poursuites ?

Bonne journée

-----  
Par florian15

Une réponse vous a été soumise dans votre rappel.